



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

**COMMUNE DE  
MONTREDON-LABESSONNIÉ**

**SÉANCE DU LUNDI 29 JUIN 2020**

**Nombre de Membres**

- Afférents : 19  
- En Exercice : 19  
- Présents : 18  
- Ayant pris part : 19

L'an deux mille vingt et le lundi vingt-neuf juin à vingt heures trente minute, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

**Date de convocation**  
**23/06/2020**

**Présents : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROBERT ; M. Jean MARTINEZ ; Mme Mélanie BOCCALON ; M. Christian BAÏSSE ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; Mme Dominique GODOT-RAMADE ; M. Daniel CAMP ; Mme Pauline MARCOU MADER ; M. David FRANCO ; Mme Pascale BARNA-LEGRAND ; M. Jean-Marie BRU ; M. Raoul DE RUS ; Mme Claude HUET ; M. Alain JAME et Mme Vanessa LAGARDE.**

**Date d'affichage**  
**23/06/2020**

**Excusée représentée : Mme Aline COUTAREL (représentée par Mme Mélanie BOCCALON).**

**Jean-François COMBELLES a été nommé Secrétaire de Séance.**

**Délibération N°2020-52 : Demande de subvention au titre de la dotation de solidarité en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des évènements climatiques ou géologiques**

Monsieur le Maire rappelle les inondations qui ont touché la commune le 11 mai dernier, qui ont occasionné de multiples détériorations sur des équipements publics de la commune.

Un dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été déposé auprès des services préfectoraux le 18 mai 2020.

La dotation de solidarité a pour vocation de couvrir les frais de remise en état des biens non assurables. En l'espèce, la réfection de la voirie communale, la réparation de réseaux d'eau pluviale et de ponts.

Monsieur le Maire sollicite les membres du Conseil Municipal afin de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la dotation de solidarité en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des évènements climatiques ou géologiques.

Le montant total des devis et factures de remise en état des équipements détériorés s'élèvent à 366 874,17 € H.T. soit 440 249,01 € T.T.C., détaillés comme suit :

Fournisseur	Devis ou facture	Montant H.T.	Montant T.T.C.	
Centre Tarn	Devis Programme 2020	55 576,25 €	66 691,50 €	Dégâts Voiries
Centre Tarn	Devis Programme 2020	136 925,14 €	164 310,17 €	Dégâts Voiries

Centre Tarn	Devis Programme 2020	151 509,08 €	181 810,90 €	Dégâts Voiries
Alibert	Facture FA00000491	8 151,00 €	9 781,20 €	Dégâts Voiries (urgence)
C.F.T.	Devis DEV00000048	12 494,00 €	14 992,80 €	Dégâts Voirie
C.F.T.	Facture 2020119	2 218,70 €	2 662,44 €	Dégâts Voirie (urgence)
<b>TOTAL</b>		<b>366 874,17 €</b>	<b>440 249,01 €</b>	<b>Dégâts Voiries</b>

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'**APPROUVER** les travaux visant à restaurer à l'identique les ouvrages endommagés à la suite des intempéries pour un montant total de travaux de 366 874, 17 € H.T.

- d'**ACCEPTER** le plan de financement prévisionnel proposé dans la mesure où les services de l'Etat, du Conseil Régional et le Conseil Départemental accorderaient les subventions demandées, à savoir :

	% de subvention attendu	Montant subvention attendu
Etat	40 %	146 749,66 €
Conseil régional*	20%	10 000,00 €
Département*	20 %	10 000,00 €
Autofinancement		200 124,51 €
	<b>Total H.T.</b>	<b>366 874,17 €</b>
	<b>T.V.A. 20 %</b>	<b>73 374,84 €</b>
	<b>Total T.T.C.</b>	<b>440 249,01 €</b>

\* La subvention est plafonnée sur une base de 50 000 € H.T.

- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de la dotation de solidarité en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques.

- de **CHARGER** Monsieur le Maire de solliciter auprès de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Départemental, l'attribution des subventions contribuant à la réparation des dégâts causés par les événements climatiques du 11 mai 2020.

*Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.*

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
 Jean-Paul CHAMAYOU.

